

## I

### Le rôle de l'Autre dans la constitution de l'être humain

Hospitalité, générosité, solidarité, fraternité : nous sommes ici tous capables d'énumérer les valeurs qui inspirent notre action en défense et aux côtés des étrangers et des immigrés. Mais les difficultés auxquelles se heurte cette action nous obligent à nous interroger : quelle autorité ces valeurs conservent-elles dans notre monde moderne et dans notre société d'aujourd'hui ? Nous savons bien, par expérience, qu'elles ne sont plus l'objet d'un consentement unanime. Tout d'abord, dans la profondeur des âges, elles s'enracinent dans la tradition chrétienne ; elles partagent donc largement le sort de celle-ci : elles sont exposées aux mêmes assauts, elles subissent la même usure. Par ailleurs, elles s'inscrivent malaisément dans l'esprit ou dans l'air de notre temps ; d'un côté, notre époque proclame la souveraineté de l'individu : l'intérêt, le bonheur, l'épanouissement de l'individu deviennent la mesure de toutes choses ; le souci de l'autre n'est donc valorisé que s'il contribue à cet intérêt, à ce bonheur, à cet épanouissement. De l'autre côté, l'économie de marché se réclame d'une éthique qui légitime le profit et qui privilégie la compétition et le succès : dans cette perspective, l'autre est un rival qu'il faut vaincre ou un subordonné qu'il faut rentabiliser. Contre cet esprit du temps, certains de nos concitoyens tentent de construire une morale républicaine. Mais celle-ci repose sur

deux piliers : l'exaltation de la communauté nationale, et le respect de la loi votée par ses représentants ; elle n'accorde donc guère de considération à des étrangers qui, par la force des choses, entretiennent avec la légalité un rapport le plus souvent... complexe. Bref, quand nous venons parler à nos contemporains d'hospitalité, de générosité, de solidarité, nous sommes très généralement taxés de ringardise ou d'angélisme, et nous rencontrons au mieux, chez ceux qui veulent bien nous écouter, une indifférence un peu ironique.

Pour contourner l'obstacle, j'aimerais vous proposer une démarche un peu différente. Comme cela vous a été indiqué, je suis anthropologue, et j'ai donc passé une partie de ma vie à essayer de comprendre et de décrire des sociétés et des cultures différentes de la nôtre. À partir d'une réflexion de caractère anthropologique, je voudrais donc suggérer que l'ouverture à l'autre, l'accueil de l'autre sont proprement constitutifs de l'essence humaine, c'est-à-dire de l'humanité de l'être humain ; *a contrario*, celui qui se refuse à cette ouverture, à cet accueil, se prive par là même de la qualité d'être humain.

En invoquant une essence humaine, je ne me réclame d'aucune philosophie particulière. Chacun peut admettre, me semble-t-il, que l'être humain est un faisceau de capacités diverses : conscience de soi, intelligence, faculté, au moins dans certaines limites, de se déterminer librement ; aptitude au langage, à la fabrication des outils, au travail, à la création ; pouvoir de se donner des règles, de se lier par des promesses ou par des contrats ; tels sont les attributs qui, de l'avis général, définissent l'essence humaine.

Bien entendu, dès qu'il s'agit d'établir entre eux une hiérarchie, le débat commence, mais la liste elle-même n'est guère contestée. Par ailleurs, il est clair que ces attributs ne sont que des virtualités : selon les lieux, les temps, les circonstances, ils se développent de façon très différente, et dans une large mesure indépendamment les uns des autres. Dès lors, nous pouvons nous interroger sur les facteurs qui influencent ce développement, et sur les conditions qui décident de sa possibilité. D'un point de vue éthique, nous qualifierons alors positivement les

facteurs qui favorisent l'épanouissement de l'essence humaine et nous regarderons comme une exigence la satisfaction des conditions auxquelles il est assujéti. Tel est justement mon propos : l'accueil de l'autre, et plus précisément de l'étranger, est l'une de ces conditions, et peut-être la condition majeure.

Pour établir ce point, j'invoquerai d'abord la théorie freudienne du complexe d'Œdipe, telle qu'elle a été formulée par de nombreux anthropologues, de Bronislaw Malinowski à Edmond Ortigues. On connaît les grandes lignes de la thèse freudienne : à l'origine, l'enfant se trouve en relation exclusive avec sa mère, et il regarde celle-ci comme sa propriété sur laquelle il exerce un pouvoir sans partage. Lorsque le père fait irruption dans cet univers, se noue le complexe d'Œdipe : désireux de continuer à posséder sa mère, l'enfant nourrit une pulsion meurtrière à l'encontre de son père. Le complexe se dénoue lorsque l'enfant accepte de renoncer à sa mère et s'incline devant le pouvoir paternel. Il fait l'apprentissage de la loi, et il admet l'introduction de l'autre dans son domaine. Ainsi se forme, en chacun de nous, le surmoi, gardien des règles et censeur des pulsions. On le sait, Freud n'hésite pas à poser que les réactions au complexe d'Œdipe et les dispositifs qui en permettent la résolution sont à l'origine des principaux acquis de la civilisation. Voici un texte entre dix :

Une part éminemment sérieuse de l'activité de l'esprit des hommes, celle qui a créé les grandes institutions de la religion, du droit, de l'éthique et de toutes les formes de la vie civique, vise au fond à rendre possible à l'individu la maîtrise de son complexe d'Œdipe, et à faire passer sa libido de ses liens infantiles aux liens sociaux finalement souhaités<sup>1</sup>.

À cette thèse, les anthropologues, et bien des psychanalystes avec eux, ont apporté un correctif majeur : le « père » mis en scène par Freud n'est que de façon accidentelle le géniteur de l'enfant, et l'existence d'un lien biologique entre ce personnage et

1. Sigmund Freud, « Petit abrégé de psychanalyse » [1924], tr. fr. J. Altounian, A. Bourguignon, P. Cotet et A. Rauzy, dans *Résultats, idées, problèmes*, vol. II, Paris, PUF, 1985, p. 116.

l'enfant n'a rigoureusement aucune importance. Le rôle du père peut être tenu par n'importe quel proche ; dans de nombreuses sociétés matrilineaires, il est joué par le frère de la mère ; ailleurs, c'est parfois la génération des aînés qui exerce collectivement la fonction paternelle. Le point essentiel, c'est que, par rapport à l'univers originaire de l'enfant, le père du complexe d'Œdipe vient du dehors : au regard de cet univers, il est donc, au sens propre du terme, un étranger, et c'est précisément l'irruption, finalement acceptée, de cet étranger qui assure l'inscription de l'enfant dans l'ordre de la loi, de la société et de la culture, et qui opère en lui l'actualisation de l'essence humaine.

Je voudrais à présent me tourner vers une seconde réflexion, celle de Claude Lévi-Strauss sur la prohibition de l'inceste. Dans les premiers chapitres des *Structures élémentaires de la parenté*, Lévi-Strauss tente de délimiter dans l'expérience humaine la part de la nature et celle de la culture. L'être humain est à la fois un être biologique et un être social : comment ces deux qualités se conjuguent-elles pour déterminer son comportement et son action ? Examinant la vie animale, Lévi-Strauss observe qu'on y découvre bien des régularités, imposées par l'anatomie et la physiologie ; en revanche, il est impossible d'y déceler l'action d'aucune règle et, selon ses propres termes, « cette absence de règles semble apporter le critère le plus sûr qui permette de distinguer un processus naturel d'un processus culturel. [...] Partout où la règle se manifeste, nous savons avec certitude être à l'étage de la culture<sup>1</sup> ».

Or tandis que les comportements naturels sont communs à tout le genre humain, et par conséquent marqués au sceau de l'universel – partout et toujours les êtres humains mangent, boivent, dorment, copulent, etc. –, les comportements culturels, régis par des normes, sont infiniment divers, d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre. « Posons donc, dit Lévi-Strauss, que tout ce qui est universel chez l'homme relève de la nature et

1. Claude Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, La Haye, Mouton, 1967, p. 9-10.

se caractérise par la spontanéité, que tout ce qui est astreint à une norme appartient à la culture et présente les attributs du relatif et du particulier<sup>1</sup>. »

Cette thèse se heurte immédiatement à un fait qui semble la contredire et qui, par rapport à elle, apparaît au moins comme paradoxal, sinon comme scandaleux : la prohibition de l'inceste. Comme son nom l'indique, il s'agit bien d'une règle, et elle relève donc de l'ordre de la culture, qui est celui du particulier. Or cette règle est absolument universelle : toutes les sociétés humaines connues limitent d'une façon ou d'une autre le choix du conjoint dans la relation sexuelle ; il y a, dans toutes les sociétés humaines, des partenaires sexuels autorisés et des partenaires sexuels interdits.

Bien entendu, la désignation de ces partenaires varie d'une société à l'autre, et telle société peut fort bien permettre une relation que ses voisines regarderaient comme incestueuse. Mais l'existence d'une interdiction est universelle. Du coup, poursuit Lévi-Strauss, « elle constitue une règle, mais une règle qui, seule entre toutes les règles sociales, possède en même temps un caractère d'universalité<sup>2</sup> ».

On ne saurait venir à bout de ce paradoxe en invoquant les dangers du mariage consanguin : il s'agit là d'un risque statistique que peu de sociétés sont en mesure d'évaluer. De même, il serait vain de faire appel à une prétendue horreur congénitale de l'inceste : en premier lieu, les partenaires prohibés sont infiniment divers et parfois très éloignés du point de vue de la consanguinité biologique ; par ailleurs, l'inceste est pratiqué, souvent beaucoup plus qu'on ne le croit ; au reste, s'il ne l'était pas, il n'y aurait pas besoin de l'interdire. Dès lors une seule voie reste ouverte : pour citer encore une fois Lévi-Strauss, « La prohibition de l'inceste n'est ni purement d'origine culturelle, ni purement d'origine naturelle, et elle n'est pas non plus un dosage composite d'éléments empruntés partiellement à la nature et partiellement à la culture. Elle constitue la démarche fondamentale grâce à laquelle, par laquelle, mais surtout en laquelle s'accomplit

1. *Ibid.*, p. 10.

2. *Ibid.*, *loc. cit.*

le passage de la nature à la culture [...]. La prohibition de l'inceste est le processus par lequel la nature se dépasse elle-même [...]. Elle opère, et par elle-même constitue, l'avènement d'un ordre nouveau<sup>1</sup>. »

Or quelle est à présent la signification exacte de la prohibition de l'inceste ? Elle traduit l'obligation, pour l'individu, de choisir son partenaire ou son conjoint à l'extérieur du cercle de ses consanguins tel que le délimite la société dont il est membre. En d'autres termes, elle trace une frontière nette et institue une incompatibilité radicale entre la consanguinité et l'alliance. Il en résulte une conséquence capitale : le groupe des consanguins, s'il veut se reproduire, doit s'adresser au-dehors, et nouer avec un autre groupe une relation qui sera nécessairement, sous une forme ou sous une autre, une relation d'échange puisque cet autre groupe sera de son côté soumis à la même obligation.

Cet autre est-il un étranger ? Les Dida de Côte-d'Ivoire, parmi lesquels j'ai fait mes premières armes d'anthropologue, établissent une solidarité fondamentale entre le mariage et la guerre ; ils partagent l'univers social entre deux hémisphères mutuellement exclusifs : il y a, d'un côté, les frères sur lesquels on peut compter, avec lesquels on vit en paix, mais dont on ne saurait épouser les filles puisque ces filles sont nos sœurs ; et il y a, de l'autre côté, les étrangers, chez lesquels nous trouvons nos conjoints, mais auxquels nous faisons de manière endémique la guerre. Dès lors, le groupe ne peut se perpétuer que s'il passe alliance avec un autre qui est toujours susceptible de devenir un ennemi : n'est-ce pas la définition même de l'étranger ? On se souvient des belles remarques d'Émile Benveniste sur l'ambiguïté du mot latin *hostis*, qui signifie à la fois l'étranger, l'hôte et l'ennemi, le terme hôte désignant l'étranger lorsqu'il est amical, et le terme ennemi le même étranger lorsqu'il est hostile<sup>2</sup>.

Rapprochons maintenant les deux versants de cette analyse : d'un côté, la prohibition de l'inceste assure le passage de la nature

1. C. Lévi-Strauss, *Les Structures élémentaires de la parenté*, op. cit., p. 29.

2. Émile Benveniste, *Vocabulaire des institutions européennes*, vol. I, *Économie, parenté, société*, Paris, Minuit, 1969, p. 92.

à la culture, la transition du biologique au social ; de l'autre, elle subordonne la perpétuation du groupe au recours à l'étranger. Que pouvons-nous conclure de ce rapprochement, sinon que, de nouveau, le recours à l'étranger est une condition nécessaire de l'avènement de la culture, et par conséquent une condition nécessaire de l'humanisation de l'être humain.

Ainsi, pour Lévi-Strauss comme pour Freud, la naissance de la culture et l'accession de l'individu à la qualité d'être humain supposent, à titre de condition préalable, la rupture d'une intimité ou d'une proximité originaires, et l'irruption, dans notre vie personnelle ou collective, non seulement de l'autre, mais bien de l'étranger. Qu'un tel seuil ne soit jamais franchi une fois pour toutes, ni Freud ni Lévi-Strauss ne le contestent. La résolution du complexe d'Œdipe est toujours une épreuve et un combat ; elle se heurte à de vives résistances et l'existence des névroses atteste que la mutation qui s'accomplit alors n'est jamais irréversible. De même, la prohibition de l'inceste n'est pas une règle dont l'application va de soi : tout d'abord, l'inceste est pratiqué, et toute société le punit d'une manière ou d'une autre ; mais, de plus, Françoise Héritier a mis en évidence un fait hautement significatif : dans de nombreuses sociétés, les unions effectives se nouent de préférence au plus près de la zone interdite, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat du périmètre tracé par la prohibition. Par exemple, si les mariages entre cousins germains sont interdits, les mariages entre cousins issus de germains seront particulièrement nombreux ; le conjoint privilégié sera certes un étranger, mais, si je puis dire, le moins étranger des étrangers, comme si opérait de manière latente une nostalgie du partenaire défendu. De telles observations ne sont pas surprenantes ; l'apparition de l'étranger n'est jamais facilement acceptée ; si elle est une condition de l'humanisation de l'être humain, on peut s'attendre à ce que cette humanisation à son tour soit fragile et précaire.

Je souhaite pour finir évoquer une troisième série de réflexions, dues elles aussi, pour l'essentiel, à Claude Lévi-Strauss. Lévi-Strauss remarque d'abord que certaines sociétés se désignent elles-mêmes d'un terme qui, dans leur langue, signifie « les hommes », comme

si elles réservaient à leurs membres la qualité d'êtres humains ; mais la plupart de ces sociétés sont parmi les plus primitives qui se puissent rencontrer, et ce n'est sans doute pas une coïncidence. Allant plus loin, Lévi-Strauss souligne dans *Race et histoire* que toutes les grandes civilisations qui ont jalonné l'histoire humaine – l'Égypte, l'Orient, la Grèce, Rome, l'Europe médiévale et renaissante, l'Islam, l'Inde, la Chine, les empires aztèque et inca, l'empire du Mali – n'ont précisément été grandes que parce qu'elles ont su s'ouvrir à des influences étrangères nombreuses et diverses, être des creusets où se sont mêlés et fondus des apports très différents, venus d'horizons parfois très éloignés. Dans chacun de ces cas, la démonstration serait facile à faire, et les historiens l'ont faite depuis longtemps. Aucune de ces civilisations ne peut s'enorgueillir de sa réussite, ni l'attribuer à quelque supériorité intrinsèque, puisqu'en fait, elle doit cette réussite à la multiplicité et à l'hétérogénéité de ses partenaires. Mais surtout, conclut magnifiquement Lévi-Strauss, « l'exclusive fatalité, l'unique tare qui puissent affliger un groupe humain et l'empêcher de réaliser pleinement sa nature, c'est d'être seul<sup>1</sup> ».

Au total, nous nous sommes successivement placés à trois niveaux différents de l'existence sociale : au niveau de l'individu avec Freud, au niveau de la famille, puis de la société globale avec Lévi-Strauss ; et chaque fois nous avons obtenu le même résultat : l'accueil matériel, intellectuel, spirituel de l'étranger est un moment nécessaire et inéluctable du processus par lequel s'accomplissent l'humanisation des êtres humains et l'actualisation, en eux, de l'essence humaine. Il aurait peut-être été plus rapide, sinon plus convaincant, de proposer la démarche inverse, et de montrer que toutes les communautés, toutes les sociétés, toutes les nations qui, à une étape ou à une autre de leur cheminement, se sont repliées sur elles-mêmes et ont fermé leur porte à l'étranger se sont infailliblement engagées sur la voie de la régression sociale et culturelle. Plus encore, que toutes les communautés, toutes les sociétés, toutes les nations qui, un jour ou l'autre, ont prétendu tracer des frontières infranchissables au sein du genre humain, et

1. C. Lévi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, Gonthier, 1961, p. 63.



ont dénié la qualité d'êtres humains à telle ou telle catégorie d'étrangers, ont, elles, infailliblement glissé sur la pente de la barbarie. Quand les théologiens catholiques espagnols ont discuté pour savoir si les Indiens avaient une âme, les conquistadors ont massacré ces mêmes Indiens par milliers ; quand la même question a été posée à propos des Africains noirs, la traite des esclaves a connu un essor foudroyant ; plus près de nous, les nazis ont d'abord défini les Juifs comme des sous-hommes, *Untermenschen*, avant de les exterminer. La leçon de l'histoire est claire : qui rejette l'étranger, qui refuse d'admettre qu'il est notre égal en dignité et en droit, sombre tôt ou tard fatalement dans l'inhumanité et se ravale lui-même à l'état bestial.

Bien entendu, je ne sous-estime pas la difficulté de notre tâche. Les vérités que je viens de rappeler sont pour nous des évidences, mais beaucoup de nos concitoyens, la majorité d'entre eux peut-être, ne les partagent pas. C'est qu'il y a, en chacun de nous sans doute, une peur primaire, une peur réflexe de cet étranger dont nous ne comprenons pas la langue, et dont la conduite reste pour nous mystérieuse parce qu'elle obéit à d'autres codes que les nôtres ; et c'est cette peur primaire que nous découvrons à la racine de toutes les xénophobies, quels que soient les masques derrière lesquels elles se cachent, quelles que soient les rationalisations, distinguées ou vulgaires, qui leur servent de prétexte. Cette peur, nous aussi nous avons dû la vaincre. Alors, si, dans cette assemblée où j'imagine que les protestants sont nombreux, il m'est permis de citer le pape, je dirais volontiers, moi aussi, à nos concitoyens : n'ayez pas peur, n'ayez pas peur de l'étranger. Cette peur de l'étranger, c'est en l'exorcisant que nos ancêtres ont bâti d'âge en âge ces civilisations dont nous sommes légitimement si fiers ; alors, restons fidèles à cet héritage : dans un monde aujourd'hui plus que jamais tenté par la sauvagerie, c'est le seul moyen que nous ayons pour rester, nous aussi, des êtres humains.